

Indicateurs de développement des communautés

Fiche synthèse sur les outils et approches en DSDC (développement social et développement des communautés)

Janvier 2012

1. Définition

Développé par l'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec sur mandat de la DGSP, l'outil IDC (indicateurs de développement des communautés) est un instrument qui intègre des éléments de connaissances (données quantitatives et qualitatives) à un processus de mobilisation des communautés d'appartenance, misant sur la participation citoyenne et l'empowerment collectif.

L'implantation de cette démarche est inscrite dans le Programme national de santé publique (PNSP) 2008-2012, pour les centres de santé et de services sociaux (CSSS) (« contribuent à déterminer les communautés d'appartenance ») et les directions de santé publique (DSP) (« contribuent à la connaissance des territoires à l'aide d'indicateurs de développement adaptés aux communautés »).

2. Utilité – bénéfiques

Une demande répétée des intervenants communautaires des CSSS est d'obtenir des portraits des communautés locales dont les caractéristiques sont souvent occultées par les données recueillies au niveau des territoires administratifs. L'outil IDC répond à un besoin de connaissances fines des communautés d'appartenance, dans le but de soutenir leur développement.

Un ensemble de données quantitatives et qualitatives (perceptuelles) fournit un portrait de l'état actuel de développement d'une communauté d'appartenance, de ses possibilités de croissance et des modes d'interventions les plus appropriées.

Cette démarche permet de caractériser les territoires vécus ou d'appartenance, dans un objectif de mobilisation et de planification des interventions en développement social et développement des communautés pour les CSSS, mais aussi pour les autres partenaires intersectoriels (ex. : les municipalités, les commissions scolaires, ATI, RUI, pacte rural).

3. Implantation – étapes

Ce dispositif de caractérisation comporte trois étapes :

a. La délimitation des « territoires vécus »

Cette étape propose une réflexion sur la communauté comme milieu à l'échelle humaine (village, quartier, paroisse, etc.). La délimitation peut être obtenue par un *focus group* d'informateurs-clé, soit une dizaine de personnes qui connaissent bien un territoire (ex. : organisateur communautaire, chauffeur de taxi, curé, commerçant, conseiller municipal, etc.). Ce comité local permet de « découper » une ville ou un quartier en un certain nombre de communautés d'appartenance (ex. : Mercier en a 3, Shefford en a 4). Un village est par définition une communauté d'appartenance. On obtient alors un certain nombre de communautés qui sont des « unités écologiques d'analyse » (UEA), soit le moins arbitraire des découpages territoriaux, le plus homogène sur des bases historique, géographique et sociologique. Les UEA regroupent un certain nombre d'aires de diffusion (AD), soit les plus petites unités de recensement.

b. Les données quantitatives

Une fois les UEA délimitées, l'accès aux fichiers administratifs permet de dresser un portrait de chaque communauté en fonction de deux axes :

- **Les variables socio-économiques** : pourcentage d'assistance-emploi et indice composite de défavorisation comportant des dimensions matérielles (rapport emploi/population, personnes peu scolarisées, revenu moyen) et sociales (familles monoparentales, personnes divorcées, séparées ou veuves, personnes seules).
- **Les variables socio-sanitaires** : indices sociosanitaires (indice comparatif de mortalité, âge moyen attendu au décès, taux de crimes contre la propriété, taux de signalements des centres jeunesse, indice de difficulté des élèves).

Ces données permettent de caractériser les communautés en fonction d'une typologie allant de « problématique » à « avantagée ». Des variables intermédiaires peuvent être utilisées pour modeler le portrait dégagé comme le taux de déménagement (réseau social) ou le pourcentage de propriétaires (sentiment d'appartenance).

D'autres indicateurs pourront s'ajouter à cette liste lorsque les données seront accessibles en Montérégie.

c. L'appréciation du potentiel de développement des communautés

Cette appréciation se fait au moyen d'une fiche-questionnaire comprenant des pointeurs d'habilitation portant sur le potentiel des individus, le potentiel communautaire, environnemental et collectif. Ce questionnaire peut être rempli par une vingtaine de personnes et compilé de façon à obtenir un score sur chaque dimension qui dresse le portrait du potentiel de développement de cette communauté, de ses forces et de ses faiblesses.

Ce portrait peut servir de point de départ à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens, dans le choix d'actions à prioriser, à implanter et à évaluer.

4. Rôles – contributions des CSSS et autres partenaires

Dans le cadre de la mise-à-jour des plans d'action locaux (PAL) (2008-2012), les CSSS qui désirent utiliser cet outil doivent s'inscrire dans la stratégie transversale de développement des communautés (S2.1) et planifier l'utilisation des ressources en organisation communautaire à cet effet. L'implantation de l'outil IDC doit couvrir l'ensemble d'un territoire de CSSS (pour les deux premières étapes).

La DSP collaborera avec les territoires de CSSS qui auront retenu l'indicateur S2.1 (nombre de projets s'inscrivant dans une approche de développement des communautés ayant été implantés avec la collaboration du CSSS).

5. Soutien - DSP

Le soutien de la DSP consistera à :

- Animer les « focus groups » de délimitation des territoires vécus.
- Assurer l'alimentation en données, les analyser et rédiger des rapports.
- Participer, en collaboration avec l'organisateur communautaire du CSSS, à la validation des portraits et à l'appréciation du potentiel de développement des communautés.

Une formation à la démarche sera offerte aux organisateurs communautaires impliqués dans cette stratégie.

6. Références

Boisvert-Réal (2007), Les indicateurs de développement des communautés : Vers le déploiement d'un dispositif national de surveillance, Rapport général, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 64 p. (www.agencesss04.qc.ca)